

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230901DEC103

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 23-614 de travaux d'extension GS Pierre COT-Lot n° 2 : Gros œuvre - Maçonnerie

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-614 relatif aux travaux d'extension Groupe Scolaire Pierre COT – Lot 2 Gros Oeuvre – Maçonnerie , conclu avec la société PAILLASSEURS FRERES,

CONSIDERANT que l'entreprise titulaire PAILLASSEURS FRERES a cédé son fonds de commerce à l'entreprise MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP, il est nécessaire de transférer le marché à la nouvelle société.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-614 :

- Titulaire initial: PAILLASSEURS FRERES – 69390 VOURLES
- Nouveau titulaire: MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP – 69720 SAINT LAURENT DE MURE
- Dénomination du marché : Travaux d'extension GS Pierre COT
- Lot 2 : Gros Oeuvre – Maçonnerie
- Objet : Transfert du marché au nouveau titulaire

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Travaux d'extension GS Pierre COT

Lot n° 2 : Gros œuvre – Maçonnerie

N° 2023-614

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS PAILLASSEUR FRERES** - Rue du Pont à Lunettes – 69390 VOURLES, Société par Actions Simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 309 599 678, représentée par son Directeur d'exploitation M PAILLASSEUR Yann, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le titulaire »

Et

La société **MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP** – 26 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord Z.A Terre Valet – 69720 SAINT LAURENT DE MURE, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 356 741, représentée par son Directeur d'exploitation M MARTEL Fabrice, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le nouveau titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 19 avril 2023, la Ville de BRON a confié à la SAS PAILLASSEUR FRERES le marché public n° 2023-614 Travaux d'extension GS Pierre COT-lot n° 2 : Gros œuvre – Maçonnerie pour une période initiale de 65 semaines à compter de sa date de notification.

Par décision du 3 juillet 2023, la société SAS PAILLASSEUR FRERES a cédé l'activité de son entreprise par voie de cession de son fond de commerce à la société MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP dont le siège est situé au 26 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord Z.A Terre Valet 69720 SAINT LAURENT DE MURE immatriculé au 489 356 741 R.C.S Lyon.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu comme suit.

ARTICLE 1 : NOUVEAU TITULAIRE

Le marché n° 2023-614 relatif aux travaux d'extension GS Pierre COT est transféré à la société MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP à compter du 3 juillet 2023 dans tous ses droits et obligations.

Le nouveau titulaire du marché est donc :

- La société MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS
- N° au Registre de Commerce : RCS Lyon : 489 356 741

- Siège social : 26 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord Z.A Terre Valet 69720 SAINT LAURENT DE MURE

ARTICLE 2 : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) désormais utilisé est le RIB de la société MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS (voir PJ) : 10468 02306 11955200200

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant prend effet au 3 juillet 2023.

A VOURLES....., le 28/08/2023

Le Maire,

Le titulaire

Le nouveau titulaire

Jérémie BREAUD

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
PAILLASSEUR Frères
SAS au capital de 100 000 € - 309 599 678 RCS LYON
Rue du Pont à Lunelles
4390 VOURLES
Tél. : 04 78 05 42 26 - Fax : 04 78 05 10 05

Yann PAILLASSEUR
Directeur Exploitation



SARL Maçonnerie Travaux Publics
26, rue des Combattants en AFN
69720 SAINT-LAURENT DE MURE
Tél. 04 37 25 90 28 - Fax 04 37 60 01 23
SIRET 489 356 741 00012 - APE 4312 A

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le



ID : 069-216900290-20230907-20230901DEC103-AU

[Faint, illegible text, likely a watermark or bleed-through from the reverse side of the page.]

VOS NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles coordonnées bancaires de vos comptes à **utiliser à partir du 14 mars 2023**.

ANCIENNES COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire du compte

MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP

RIB

Banque	Guichet	N° de compte
10468	02306	11955200200

NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire du compte

MACONNERIE TRAVAUX PUBLICS MTP

Produit concerné

COMPTE COURANT

IBAN

FR76 3000 3035 7300 0200 0646 141

Devise*

EUR

BIC

SOGEFRPP

* Les comptes multi-devises deviennent autant de comptes que de devises